

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du EUNDI 19 Décembre 1791.

\* Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint-Honoré, n<sup>o</sup>. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.

## I T A L I E.

De Rome, le 25 novembre.

LE placard que l'inquisition vient de faire afficher, contient les motifs du jugement prononcé contre Ottavio-Capelli. Ce tribunal, qui, selon l'expression d'un inquisiteur, juge les vivans comme Dieu jugera les morts, rend en quelque sorte hommage à l'opinion publique, en motivant ses arrêts : mais, malgré ce compte rendu, les hommes tolérans demandent encore où est le délit qui a mérité à Capelli un châtiement si rigoureux. Il résulte de son procès que c'est un visionnaire, peut-être un charlatan ; mais il n'y a point de plainte contre lui, & l'on ne voit pas quels sont ses crimes. Ses juges même, quelque faciles qu'ils aient à voir des hérésies par-tout, sont forcés de convenir qu'il n'est que *suspect d'hérésie*.

La société dont Capelli étoit l'agent est composée de *Martinistes*, les plus honnêtes des visionnaires. On fait qu'ils ne méritent aucun des reproches que l'on fait aux *Illuminés*, dont Cagliostro est le fondateur. Cependant, par une bizarrerie qui manquoit à l'histoire de ce siècle, Capelli est forcé d'abjurer ses erreurs, & condamné à sept ans de prison, tandis que le cardinal de Rohan, le plus fanatique & le plus scandaleux des disciples de Cagliostro, non-seulement est encore évêque & prince de l'église, mais même érigé en défenseur & en martyr de la cour de Rome.

Nous devons encore observer que le commissaire-général de l'inquisition, en faisant l'histoire de la vie de Capelli, oublie de dire qu'en dernier lieu il étoit *domestique du palais* ; place qu'on ne donne qu'à des personnes honnêtes, & qu'il n'auroit pas obtenue, s'il n'avoit eu une bonne réputation.

### NOTIFICATION.

Nous fr. re Thomas-Vincent Peni de Rimini, de l'ordre des Prêcheurs, maître en sacrée théologie, & commissaire général de la sainte & universelle inquisition romaine.

Dans ces malheureux tems où une fureur philosophique & insensée écarte les hommes de l'infaillible sentier de la religion révélée, & par un juste jugement de Dieu, ferme leurs yeux, même aux premières lumières de la religion naturelle, on a prétendu défendre & propager la religion catholique par des moyens tout-à-fait illicites & directement contraires à ses dogmes sacrés.

Il s'étoit introduit depuis quelques années à Avignon une société qui se vançoit d'avoir été destinée par le ciel à réformer le monde & à établir un nouveau peuple de Dieu ; dessein insensé & opinion pernicieuse qui, dans les tems passés, ont été communs à beaucoup de novateurs & de sectaires. Les personnes de tout sexe, de tout âge, de toute nation & de religion différente pouvoient être reçues dans cette société, en cachant chacune leur nom propre & en se distinguant l'une de l'autre par un chiffre numérique simple ou composé à volonté. Les chefs résident à Avignon, & les associés, répandus dans les différens parties de l'Europe, sont ou simplement initiés, ou sacrés par des rites superstitieux, après quelques épreuves. Les membres de cette société montrent un singulier attachement à la religion catholique ; mais en se dérobaient avec

soin à la vigilance des supérieurs qui étoient alors à Avignon, & en tenant des assemblées secrètes & illicites, ils prouvoient clairement que leur société avoit un objet pervers & criminel. Pour parvenir à propager notre sainte religion, comme ils le prétendent, ils n'ont d'autres moyens que des cabales superstitieuses, des songes chimériques, une prétendue assistance des anges, leur fabuleuse apparition, leur interpellation téméraire pour connoître par eux l'avenir. Par ces vaines & superstitieuses divinations, on croit résoudre des doutes qui naissent de l'interprétation de la sainte écriture, prédire des événemens futurs, décider les controverses de religion, arranger les contestations des freres, & enfin réformer le monde & le régénérer en établissant un nouveau peuple de Dieu. Pour donner à cette société une forme de gouvernement & un ordre hiérarchique, il y a à Avignon un soi-disant prophète, appelé pontife ou patriarche, qui préside aux opérations cabalistiques & à l'interprétation des songes, & qui règle les fonctions sacrées : il y a aussi un soi-disant roi, qui est destiné à régner sur le nouveau peuple de Dieu.

C'est dans cette société, déjà proscriete par les loix sacrées & civiles, à cause de ses opérations impies & de ses conventicules secrets, que *Ottavio Capelli*, Siennois & domicilié depuis long-tems à Rome, a osé se faire recevoir. Cet homme étoit de basse naissance, & dénué de tous les biens de la fortune. Il avoit exercé l'office de clerc dans l'église de St. Jean-des-Florentins, & passant successivement de métier en métier, il avoit été domestique de place, régisseur, jardinier, marchand de volaille, chiffonnier, facteur de la loterie, &c. & d'un état si abject, il s'éleva tout-à-coup, au grand étonnement de toute la ville, à un état brillant & magnifique. Il fut emprisonné par ordre de la sainteté de Notre Seigneur, après qu'on eut acquis contre lui les preuves légitimes. Par les papiers qu'on lui a trouvés, & par ses propres déclarations, il est convaincu de s'être fait recevoir dès l'année 1786 dans la société avignonoise, & d'en être devenu un des principaux directeurs, approbateurs & fauteurs. Les chefs de cette société le regardoient comme un personnage d'une si grande importance, qu'ils le consultent souvent, étant persuadés qu'il étoit très-savant dans l'art cabalistique, & qu'il avoit de fréquens entretiens avec l'ange Raphaël. Non-seulement *Capelli* n'a jamais démenti cette fausse croyance, mais en entretenant avec eux une correspondance secrète, il les a de plus en plus confirmés dans l'erreur. En effet, par l'art cabalistique, & encore plus par les prétendues inspirations célestes, par les réponses supposées de l'archange Raphaël, & par d'autres impostures, il les affermissoit dans leurs résolutions, il dissipoit leurs doutes & secondoit leurs desseins criminels. C'est par cette conduite qu'il a de plus en plus accrédité les moyens blâmables & superstitieux dont cette société se servoit pour accroître l'illusion de ses sectateurs. Il leur a fait croire qu'il y avoit des sceurs à Rome, quoiqu'elles n'aient jamais existé, il a imaginé un nouveau rit, plein de superstitions pour la consécration des initiés ; il a permis des assemblées régulières des freres ; & en travaillant ainsi aux progrès de la société, il a reçu des chefs d'Avignon des sommes considérables.

Une témérité si coupable, une superstition si impie, une imposture si impudente, ne devoit pas rester impunie : aussi l'inquisition suprême ayant fait à *Ottavio Capelli* un procès exact & vigoureux, & ayant entendu les justifications & les défenses de son avocat, la sainteté de Notre-Seigneur, dans la congrégation tenue en sa présence, après avoir entendu l'opinion des seigneurs-cardinaux, inquisiteurs généraux, a décrété « que le susdit *Ottavio Capelli*, après avoir fait abjuration & subi les » pénitences accoutumées, sera condamné à sept ans de prison dans un » château fort, d'où il ne pourra sortir sans la permission du souverain » pontife. En outre, sa sainteté a ordonné de publier la présente notification ».

( La suite à demain ).

## M O L D A V I E.

De Yassy, le 15 novembre.

Le corps du prince Potemkin ayant été embaumé, est resté exposé, avec tous les attributs militaires, jusqu'à ce que les

ordres se sont arrivés pour le transporter à Pétersbourg. Il est placé sous une magnifique tente à demi ouverte, sur un trophée de douze gros canons, d'autres instrumens militaires & des drapeaux enlevés à l'ennemi. Il est gardé par 3000 gardes nobles.

Cependant les Russes s'obstinent à demander que l'ancien hospodar Mauro-Cordato soit rétabli dans sa dignité. Une autre difficulté, c'est que les Turcs ayant voulu prendre possession de la partie de Moldavie évacuée par les Autrichiens, les Russes s'y sont opposés. Il est vrai que Potemkin vivoit encore ; & il est à présumer qu'on ne veut admettre les Turcs dans cette province, que lorsque le traité sera tout-à-fait conclu.

Avant-hier M. de Besborodko, ministre de sa majesté l'impératrice de Russie, arriva ici, pour suivre les négociations de paix entamées entre la Russie & la Porte. On lui fit une réception magnifique : on tira le canon, on sonna les cloches ; & il fut complimenté par tous les corps civils & militaires. Quelques jours auparavant, les conférences avoient déjà commencé avec les plénipotentiaires turcs, de manière à donner l'espoir d'une prompte conclusion.

## A L L E M A G N E.

De Vienne, le 4 décembre.

M. de Noailles, ambassadeur de France, ne s'est pas borné à demander à l'empereur qu'il interposât son autorité pour faire cesser des rassemblemens visiblement hostiles contre la France : déjà, pour détruire le prétexte de ceux qui autorisent ces hostilités, il propose au vice-chancelier de l'Empire, le prince de Colerredo, une négociation au sujet des indemnités à accorder aux princes allemands, possédés en Alsace & en Lorraine, & de laisser la décision à la médiation de l'empereur.

Louis XVI requiert la médiation de l'empereur sur les articles suivans : 1°. L'arrangement des réclamations des états d'empire, concernant la lésion de leurs droits par la nouvelle constitution de la France ; 2°. qu'il veuille porter les électeurs de Trèves & de Mayence, à ne plus protéger ou tolérer le rassemblement des émigrés dans leurs états.

Sur ce dernier article, l'empereur a déjà répondu : « que sa façon de penser sur cet objet, ne souffroit aucun doute depuis sa dernière déclaration, donné par son ordre à l'agent des émigrés M. la Queille, par le gouvernement des Pays-Bas ; mais que si le roi croyoit d'avoir des plaintes à faire, il s'adressât en droiture aux états d'Empire, que cela concerne, pour y faire droit ».

Notre ministre, & principalement le vice-chancelier, prince Colerredo, ont fait connoître d'avance à l'ambassadeur, l'impossibilité où se trouvoit l'empereur de se charger de cette médiation. Au reste, on prétend qu'il n'y a qu'un *conclusum* unanime de la diète, qui puisse autoriser l'empereur à coopérer à faire indemniser les princes lésés.

Les princes, frères du roi, ont aussi écrit tout nouvellement à l'empereur, & l'ont prié, de donner au moins une nouvelle déclaration en leur faveur, pour effacer la mauvaise impression que la suspension apparente des dispositions favorables qu'on leur avoit d'abord témoignées pourroit faire naître. Ils s'appuient particulièrement sur le danger dont leur parti est menacé par le terrible décret que l'assemblée nationale a rendu contre les émigrés, & sur lequel on pourroit bien, disent-ils, revenir sous peu, ainsi que sur les prétendus complots, formés nouvellement par les mal-intentionnés, contre la vie & la liberté du roi & de la reine. Il est plus que probable que les princes, par une entreprise désespérée qui ne tardera pas d'être effectuée, porteront cette affaire à une crise que conque, mais qui sera décisive.

On est généralement persuadé que s'il faut un déploie-

ment de forces puissantes, s'il faut une grande dépense d'hommes & d'argent, pour tenter de renverser l'ordre actuel de la France, jamais, non jamais Léopold ne s'y prêtera. Il ne se conderoit le projet de contre-révolution, qu'autant que l'esprit de mécontentement éclateroit tellement en France, qu'il ne faudroit qu'un léger secours pour lui donner du succès.

Avant que l'archiduc Charles partit pour les Pays-Bas, quelqu'un lui fit observer qu'il étoit trop généreux. « Ja- » n'ait, répondit-il, un archiduc d'Autriche n'est mort de » faim. . . . ». L'empereur, à qui on vançoit cette réponse, » a dû lui dire : « Ce n'est pas, monsieur, à la faim que doit » penser un père ; c'est à celle de ses enfans ». Ce trait peint trop bien l'esprit prévoyant de Léopold, pour croire qu'après avoir, au prix de tant de sacrifices, rétabli l'ordre & l'autorité dans ses états, il veuille compromettre des avantages si précieux pour une expédition aussi périlleuse que coûteuse.

Extrait d'une lettre de Liège, du 11 décembre.

Les affaires de ce pays-ci s'embrouillent de plus en plus dans ce pays ; le mécontentement est général & à son comble ; on n'attend qu'un mouvement qu'on croit prochain dans les Pays-Bas ou sur la frontière de France, pour éclater, & l'orage aura des effets incalculables & terribles pour ceux qui ont travaillé à l'asservissement du pays.

Le prince-évêque n'a pas osé établir des logemens pour les émigrés ; mais ils n'arrivent pas en moins grand nombre ici : depuis quelques jours ils y sont travailler à toute sorte d'approvisionnement, fusils, armes, bottes, selles, souliers, chemises, canons ; on parle même d'établir des magasins. Tout est en activité ; les efforts sont grands & multipliés : mais si la France fait allier la fermeté à la prudence & à l'union, tous ces efforts seront inutiles ; elle sortira victorieuse & plus puissante de ce combat.

## F R A N C E.

De Paris, le 19 décembre.

Le bruit se répand que l'électeur de Trèves a fait signifier aux émigrés françois qui sont dans ses états, de se disperser, sans leur permettre d'emporter les armes qu'ils avoient achetées dans ce pays. Les mêmes lettres marquent que Monsieur étoit dangereusement malade d'une fièvre putride. Que quelques jours auparavant M. de Boisgelin, ci-devant lieutenant-colonel des Gardes-Françoises, est mort à Coblenz.

Ce que nous savons de certain, c'est qu'à la première notification du roi, l'électeur de Trèves a envoyé coup-sur-coup des courriers à l'empereur, sans doute pour le consulter sur la manière dont il devoit se conduire dans une circonstance aussi délicate.

Le renouvellement du corps diplomatique, que nous avons si souvent appelé, & qui est si nécessaire pour la marche du système enfin adopté vis-à-vis des puissances étrangères, sera bientôt consommé. Déjà dans le conseil de jeudi dernier, & dans celui d'hier au soir, le roi a dû faire connoître plusieurs choix nouveaux. M. Barthélemi passé de Londres à l'ambassade de Suisse : il ne falloit rien moins qu'un ministre de cette expérience, à une époque où nos capitulations vont être renouvelées avec les treize cantons, & où il faut renverser les projets qui tendent à détruire notre ancienne alliance avec les Suisses, stultes aux deux nations. M. Choiseul-Gouffier quitte l'ambassade de Constantinople pour celle d'Angleterre, & jusqu'à son arrivée, M. Effinger occupera l'interim à Londres. M. Dumoulin va à Constantinople. Il est remplacé à Berlin par M. Riccé, dont le patriotisme, les lumières & l'amabilité peuvent être d'un si grand poids pour défendre les intérêts de

la nation auprès d'une des premières puissances du corps germanique. M. Montesquiou qui est à Dresde, remplira l'interim en Prusse.

M. de Sainte-Croix, ci-devant chargé d'affaires en Suède, est nommé auprès de l'électeur de Trèves à Coblenz. MM. Montezan, Okelly, Béranger & Vergennes sont rappelés d'Allemagne. M. Duportail est destiné pour Naples ou Venise. On se rappelle que le prince-évêque de Liège n'a pas voulu recevoir M. Bonne-Carrère, parce que c'est un enfant de la révolution. C'est un titre pour qu'il soit employé dans les autres remplacemens, & nous croyons qu'il justifiera cette confiance, en joignant au zèle patriotique les talens politiques & la fermeté du caractère.

Le ministre de la guerre part ce soir pour la visite des frontières. Il est accompagné par sept ou huit officiers. Sa tournée sera de dix à quinze jours.

*Lettres de M. de Narbonne, ministre de la guerre, à MM. de Rochambeau, Luckner & la Fayette.*

*A M. de Rochambeau.*

L'assemblée nationale, monsieur, a applaudi avec transport au choix que le roi a fait de vous pour commander une des armées qu'il se propose de rassembler : vous mettre à même de rendre de nouveaux services à la patrie, est la récompense que sa majesté a cru la plus digne de vous.

*A M. de Luckner.*

Le roi me charge de vous mander, monsieur, qu'il vous a choisis pour commander une des armées qu'il croit nécessaire de former. L'assemblée nationale a applaudi à ce choix, & il ne restera sûrement pas de doute à l'Europe sur l'inébranlable volonté du roi d'affermir la constitution française, lorsqu'on lui verra prendre des moyens aussi sûrs de la faire respecter.

*A M. de la Fayette.*

Le roi m'a chargé, monsieur, de vous mander qu'il vous destine au commandement d'une partie des troupes qu'il a cru nécessaire de faire rassembler. Il a pensé que la présence de monsieur de la Fayette, dans l'armée de la liberté, étoit le garant des efforts & le présage des succès.

*Copie d'une lettre écrite au ministre de la guerre, par les officiers-sous-officiers & soldats du troisième régiment d'infanterie.*

De Strasbourg, le 12 décembre.

Monsieur,

Nous avons appris avec le plus grand plaisir, que le roi vous avoit nommé son ministre au département de la guerre. Nous en sommes d'autant plus enchantés, que nous connoissons votre patriotisme, votre amour & votre attachement inviolable pour sa majesté. Nous partageons ces sentimens, monsieur, & nous pouvons vous assurer, de nouveau, que zélés & ardens défenseurs de la constitution décrétée par l'assemblée nationale & acceptée par le roi, nous mourrions plutôt que de souffrir qu'il y soit portée atteinte. La nation & le roi sont maintenant étroitement unis, & pour ainsi dire identifiés : c'est donc défendre les intérêts de sa majesté, & sa personne sacrée, que de maintenir la constitution.

Si les ennemis du bien public, des pervers, des méchans avoient le coupable projet de tromper le roi, & de lui donner des conseils perfides, employez votre éloquence persuasive, & répétez sans cesse à sa majesté, que les français lui sont entièrement dévoués; qu'ils l'aiment, qu'ils désirent sa gloire &

la prospérité de ses armes. Dites-lui bien, que mourir pour son roi & sa patrie, c'est mourir au lit de l'honneur, & que ceux qui l'aiment le plus, sont ceux qui lui sont restés fidèles.

Nous sommes, &c.

( Signé ) de tous les officiers, sous-officiers & soldats du troisième régiment d'infanterie.

## SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

( Présidence de M. le Montey. )

Du samedi 18 décembre. Séance du soir.

M. Fauchet a fait lecture d'une adresse de plusieurs citoyens de Saint-Jean-de-Luz, qui demandent à conserver leur curé non-assermenté. Quelques membres ont proposé d'improver cette adresse; cependant l'assemblée a passé à l'ordre du jour. Un membre a fixé l'attention de l'assemblée sur l'insurrection de l'équipage l'*Embuscade*; il a demandé qu'en toute hypothèse l'assemblée s'occupât incessamment de rendre justice aux marins de cet équipage, soit qu'ils dussent profiter de la loi d'amnistie, soit qu'ils dussent être jugés par une cour martiale (le rapport sera fait mardi au soir). M. Labergerie a proposé ensuite de suspendre la création de vingt-sept payeurs des rentes qui doivent être établis dans les départemens, d'après le décret du 24 septembre 1791. (Renvoyé au comité de l'extraordinaire des finances.)

Une députation de la gendarmerie de Paris a été entendue à la barre pour des objets relatifs à son administration.

M. Lacuée est monté à la tribune, où il a fait un rapport au nom du comité militaire, sur le sort des Invalides. On a beaucoup applaudi à l'idée du comité, qui proposoit d'établir le régime municipal dans l'hôtel des Invalides.

Séance du Dimanche 18 décembre.

Parmi les premiers pétitionnaires qui se sont présentés aujourd'hui à la barre, nous avons remarqué M. Collot d'Herbois, qui a fait hommage à l'assemblée de l'almanach du pere Gérard; on a fait mention honorable au procès-verbal du discours & de l'hommage de M. Collot d'Herbois. M. Couthon demandoit que l'assemblée reçût cet ouvrage utile comme un bienfait public, (d'après le décret rendu sur les troubles religieux par lequel l'assemblée a invité les hommes-de-lettres à éclairer le peuple.) L'assemblée a renvoyé l'almanach du pere Gérard au comité de législation, pour faire droit à la proposition de M. Couthon.

M. Dubuc de Longchamps a paru ensuite à la barre, il a déposé sur le bureau une dénonciation contre les amis des noirs, & il a demandé qu'ils fussent jugés comme coupables du crime de haute trahison; qu'ils parussent, droit-il, devant les tribunaux, armés de leurs torches & de leurs poignards, je paraîtrai armé de mes preuves, & je tiendrai levé sur eux le glaive de la justice, je prouverai que les amis des noirs sont des écrivains fanatiques, sont des écrivains payés par les Anglois, sont les assassins des blancs,

M. Bazyre demandoit qu'on imprûtât le pétitionnaire; d'autres ont demandé le renvoi de l'accusation au comité colonial; M. Fauchet demandoit qu'on y adjoignît le comité de surveillance. Après une courte discussion, le mémoire présenté par M. Dubuc de Longchamps a été renvoyé au comité colonial.

Une nombreuse députation de Liégeois est venue offrir ses services pour faire triompher la cause de la liberté française, ils ont demandé la création d'une légion, qui sera connue sous le nom de *Légion liégeoise*. (Renvoyé au comité militaire & diplomatique.)

Une députation du bataillon de la section Monmartre, est venue protester du zèle qui anime les bons Français pour le salut de la patrie.

Faites à nos ennemis, s'écrioit dans un discours brûlant de patriotisme, faites à nos ennemis une éternelle guerre en rétablissant l'ordre & le crédit public, en donnant l'exemple du respect inviolable pour la constitution; pour cette constitution, dont on ose adopter les formes, pour faire mentir au milieu de vous la volonté nationale; réunissez vos efforts, pour faire respecter les propriétés; les loix, les opinions, les mœurs;... seroit-on libre où il se montre une des cent têtes de l'anarchie; car l'anarchie est encore un despotisme; vous nous donnerez la guerre, c'est la guerre que viennent vous demander des soldats qui l'ont promise aux ennemis & à tous les ennemis de l'égalité et de la constitution.

De nombreux applaudissemens ont accueilli cette pétition, où se montre le véritable amour de la patrie et de la constitution. Ceux même qui, huit jours auparavant avoient applaudi aux discours de Desfaulains & de tous ceux qui avoient fait entendre à la barre les hurlemens de l'anarchie, n'ont pu s'empêcher de mêler leur approbation à l'approbation générale. Tous les suffrages se sont réunis pour décréter l'impression du discours qui venoit d'être prononcé, & l'envoi à l'armée française.

Un pétitionnaire, arrêté dans la révolte de Saint-Malo, a paru à la barre, où il a réclamé contre un jugement prononcé contre lui; l'assemblée a passé à l'ordre du jour, & a refusé les honneurs de la séance au pétitionnaire.

Le ministre de la marine a pris la parole, pour demander que la lettre qu'il avoit envoyée à l'assemblée pour se justifier des imputations faites contre lui, fût lue publiquement; il a demandé aussi communication du mémoire écrit contre & sur l'absence des officiers de marine; la communication des piéces a été accordée au ministre, malgré quelques réclamations faites par MM. Lacroix & Merlin.

Quelques citoyens se disant députés de la section du Palais-Royal, ont dénoncé la pétition des administrateurs de Paris.

De nouveaux débats se sont élevés sur la question de savoir si on seroit mention honorable au procès-verbal; M. Jaucourt s'y est fortement opposé, sous prétexte qu'il se trouvoit dans la pétition de propositions inconstitutionnelles. (Les pétitionnaires qualifioient le roi d'autorité secondaire, & l'assemblée nationale d'autorité suprême). Cependant la mention honorable a été décrétée.

Un membre de la députation des Basses-Pyrénées a annoncé alors à l'assemblée qu'à l'époque du 7 au 8 de ce mois, la ville de Perpignan avoit été fort agitée. Quelques officiers, secondés par quelques soldats, ont cherché à provoquer une rébellion parmi les troupes de ligne, les coupables ont été arrêtés, & le calme est rétabli. La municipalité & la garde nationale ont donné les plus grandes marques de leur zèle pour rétablir la tranquillité. Le ministre de la guerre qui se trouvoit dans l'assemblée, a confirmé ce qui venoit d'être dit par un député de Perpignan; il a pris ensuite la parole pour annoncer à l'assemblée qu'il alloit partir pour les frontières; il a remis en même tems au président une lettre du roi, contre-signée par lui. On a fait lecture de cette lettre, par laquelle le monarque demande un fonds extraordinaire de 20 millions pour les a-provisionnementemens nécessaires aux troupes.

Le ministre a présenté ensuite les états de dépenses; leur aperçu pour 1792 s'éleve à 182 millions: plus de la moitié de ces dépenses doivent disparaître avec les craintes de la guerre. M. de Narbonne a demandé la création de nouveaux officiers généraux pour l'armée, & de deux aides-de-camp généraux pour le ministre.

L'assemblée a ordonné l'impression des états présentés par

M. de Narbonne, & elle a renvoyé toutes les piéces qui ont été lues, aux comités militaire & diplomatique.

Plusieurs pétitionnaires des sections ont dénoncé encore la pétition des administrateurs de Paris.

Le respect de l'assemblée nationale pour le droit précieux de pétition, a laissé occuper pendant plusieurs jours la barre par des pétitionnaires qui sembloient s'être concertés pour maîtriser & outrager une des deux parties intégrantes de la législation, celle qui est en même-tems établie pour faire exécuter les loix. Ces pétitions conçues par de bouillans esprits, ont été accompagnées de semblables expressions envoyées des départemens à cette tribune sacrée, qui a proclamé notre constitution. Ces circonstances réunies annoncent un système secret que ses agens inférieurs ne soupçonneront même pas: ce complot se confirme d'une manière d'autant plus alarmante pour les bons citoyens, qu'il concourt avec les préparatifs insans des mécontents émigrés, avec les lettres publiques de leurs chefs, avec les intentions connues de plusieurs puissances étrangères pour renverser notre constitution par les secousses d'une discorde intérieure. Il n'est peut-être déjà plus de milieu pour la France entre une guerre civile & une guerre étrangère. Qui peut, après trois ans d'expérience, douter encore des intrigues coalisées au sein du royaume, & jusques dans nos possessions les plus éloignées? Quiconque opere, propage ou favorise le désordre est ennemi de la liberté. Il est tems que tous les vrais citoyens se connoissent, & réunissent tous leurs efforts contre le masque du patriotisme, & contre les projets avoués des ennemis de notre prospérité. Attendrons-nous que les despotes du Nord, qui frémissent si long-tems d'avance à l'aspect de la constitution française, viennent nous porter leurs fers; que leurs soldats esclaves, barbares qui ignorent même le nom de nos contrées, s'avancent vers nos climats? Attendrons-nous que nos princes prêtres joignent l'attaque à l'insulte, & viennent, avec nos mécontents, assiéger les boulevards qui défendent notre liberté? Un roi qui a juré de maintenir la constitution, & qu'elle a établi la sentinelle de nos propriétés, comme celle de notre liberté, le roi vient de tracer le cercle de Popilius aux princes allemands; & si ces rassemblemens ne sont pas dissipés à l'instant, si ces hostilités réelles ne cessent pas immédiatement, il nous sera facile de renverser aussi-tôt cet arsenal infernal où se forgeront des armes & des fers contre nous, & où nous terrifieront plus sûrement tous nos ennemis.

(Signé) H. d'Oraison.

#### S P E C T A C L E S.

*Théâtre de la Nation.* Aujourd'hui, Turcaret; suiv. des Vacances des Procureurs.

*Théâtre Italien.* Aujourd. Céphise, & Elfrida.

*Théâtre de la rue Feydeau.* Aujourd. il Barbier de Siviglia.

*Théâtre de Mlle. Montansier.* Auj. Isabelle de Salisbury, & le Désespoir de Jocriste.

*Théâtre Français, rue de Richelieu.* Auj. le Glorieux, suivi du Somnambule.

*Ambigu-Comique.* Aujourd. la Forêt noire; préc. des Bouquets, & de l'Artisan Philosophe.

*Théâtre de Molière, rue Saint-Martin.* Auj. le Suisse de Châteauneux, le Pere Gerard, & la France régénérée.

*Théâtre François Com. & Lyr.* Auj. la folle Gageure, suiv. des deux Contrats, & du Berceau de Henri IV.